

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2024**

PROCÈS-VERBAL, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 24 octobre 2024, à 16 h 30 à la salle Jeanne-Landry du pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy de Saint-Augustin-de-Desmaures, 5030, rue Clément-Lockquell.

## Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire

M. Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

M. Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

### Sont absents:

M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2 M<sup>me</sup> Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5 M<sup>me</sup> Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

### Sont également présents :

Me Caroline Tremblay, directrice générale Me Vincent Paradis, greffier adjoint

## PROCÈS-VERBAL

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 16 h 36, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient en présence du public, lequel peut adresser ses questions au moment prévu à cette fin. La séance est également webdiffusée. Il était également possible de soumettre ses questions, d'un maximum de 50 mots par personne, en complétant le formulaire disponible dans la section « conseil » sur le site internet de la Ville 8 h avant l'heure fixée pour la séance extraordinaire ou par Facebook tout au long de la séance jusqu'à la période de questions des citoyens. Pour ce faire, le citoyen doit s'identifier, en écrivant son nom et sa rue de résidence. Toute question doit être brève, sans préambule, convenable et respectueuse et porter uniquement sur les sujets prévus à l'ordre du jour pour être adressée lors de la période de questions des citoyens. Il est demandé aux citoyens présents dans la salle qui désirent poser une question, de se déplacer au micro prévu à cette fin et de retourner s'asseoir à leur siège afin d'obtenir la réponse.

## **AVIS DE CONVOCATION**

Rapport verbal du greffier adjoint voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

## 2024-562

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1 ET RÉSOLU :

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2024 (SUITE)

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### **PROPOSITIONS**

#### 2024-563

# TRAVAUX PUBLICS — ANNULATION – APO-2024-044 — CONTRAT POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° APO-2024-044 relatif à un contrat de services techniques pour la collecte de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le contrat prévoit deux options, soit :

- Option 1 : Collecte des ordures à chargement latéral pour le secteur résidentiel et petits commerces pour 40 semaines par année;
- Option 2 : Collecte des ordures à chargement latéral pour le secteur résidentiel et petits commerces pour 52 semaines par année;

CONSIDÉRANT les prix élevés des soumissions reçues et la volonté de la Ville d'obtenir des prix pour une troisième option de fréquence de collecte;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite aussi modifier le mode d'adjudication du plus bas soumissionnaire conforme qui était prévu par un mode d'adjudication avec évaluation qualitative des offres;

CONSIDÉRANT la clause de réserve prévue à l'article 2.21 des documents d'appel d'offres selon laquelle la Ville peut annuler l'appel d'offres et n'accepter aucune soumission reçue;

## EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 ET RÉSOLU :

D'annuler l'appel d'offres n° APO-2024-044 pour le contrat de services techniques pour la collecte de matières résiduelles, demande publique de soumissions n° 20017055.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

## PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

## PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

## **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 16 h 41.

Sylvain Juneau, maire

Vincent Paradis, greffier adjoint